

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES

Trois mois..... 5 fr.

Six mois..... 9 fr.

Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

trois mois 6 fr., six mois 11 fr., un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot

et se paient d'avance

Annances... 25 c la ligne

Réclames... 50 c.

M. Hava, rue J.-J. Rousseau, 3

M. M. Laffie et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 12 columns showing train routes and schedules between Cahors, Paris, and other stations. Includes columns for 'Omnibus mixte', 'Poste mixte', and 'Omnibus mixte' with departure and arrival times.

Cahors, le 3 Décembre 1874.

Avant-hier, mardi, l'Assemblée nationale a réélu M. Buffet, comme président, par 348 suffrages.

Les diverses nuances de la gauche n'ont porté aucun candidat, et il s'est trouvé 215 bulletins blancs dans l'urne.

Trois vice-présidents seulement ont eu la majorité, ce même jour, mardi. Ce sont MM. Martel, Benoist-d'Azy et de Kerdrel. Les bonapartistes et une partie de l'extrême droite ont repoussé M. le duc d'Audiffret-Pasquier, et le scrutin, pour le quatrième vice-président, a dû recommencer hier. M. le duc d'Audiffret-Pasquier a obtenu alors une assez forte majorité, et nos correspondances de Paris assurent qu'il a trouvé le concours d'un certain nombre de membres du centre gauche.

Les secrétaires sont les mêmes que l'an dernier, à l'exception de M. Rives, remplacé par M. Duchatel.

Au commencement de la séance de mercredi, M. Buffet, en montant au fauteuil présidentiel, prononce un discours, dans lequel après avoir remercié l'Assemblée de l'avoir nommé pour la sixième fois, le président fait appel à la concorde aux moments utiles où vont s'ouvrir les discussions les plus graves. Avec l'aide de Dieu, l'Assemblée nationale pourra mener à bonne fin la grande et redoutable mission dont elle est investie. (Vifs applaudissements, sensation prolongée.) Ce discours terminé, il est annoncé que l'évêque de Versailles fera des prières pour l'Assemblée.

Les élections pour le Conseil municipal de Paris sont un avertissement, un grand avertissement pour la France conservatrice, qui vit de son travail et qui a besoin du calme politique pour pouvoir travailler. Il y a dans la composition de cette assemblée municipale tous les éléments d'une véritable Commune, qui plongerait le Pays dans le sang, dans la ruine et dans une guerre inégale avec l'Europe entière. Autant les hommes d'ordre et les vrais patriotes doivent déplorer l'entraînement fatal de la population parisienne, autant M. de Bismarck doit être rayonnant; car il sait que la démagogie est son meilleur allié, et que le partage de la France deviendrait la conséquence inévitable d'une révolution sociale telle que certains hommes osent la rêver et la préparer.

On lit dans le Figaro :

Les élections sont mauvaises, très mauvaises, il n'y a pas à se le dissimuler. Malgré les objurga-

tions pressantes du centre gauche, malgré les conseils du Journal des Débats, Paris a tenu à faire voir qu'il ne voulait ni l'ordre, ni la paix, ni le travail, qu'il n'était pas corrigé, que tant de sanglantes aventures ne lui avaient ôté ni le goût de la rébellion, ni le fatal désir de « donner des leçons au pouvoir. » Ça a été de tout temps une spécialité parisienne et l'on sait, hélas ! comment finissent ces dangereuses comédies. S'il convient de regarder le péril en face et de ne pas se laisser décourager, il serait plus imprudent encore de ne point profiter de l'avertissement donné aux conservateurs, y compris ceux qui espèrent pouvoir être républicains en même temps.

Il est en effet assez remarquable que tous les candidats s'étaient réfugiés sous cette étiquette; le suffrage universel leur a répondu qu'il n'admettait pas les nuances : ou la république extrême, la république que nous n'avons pas, celle qu'on a dû museler en juin 1848 et en mai 1871, — ou rien.

Telle est évidemment la signification du vote. La loi heureusement veille pour nous; elle est là pour maintenir les conseils municipaux — même celui de Paris — dans les strictes limites de leurs attributions et de ce côté nous pouvons être tranquilles; mais devant la signification menaçante des élections qui viennent de s'accomplir, il faudrait plus encore; il faudrait que dans un élan patriotique les partis pussent adjoindre leurs préférences, et, courant au plus pressé, se serrassent autour du pouvoir qui défend l'ordre et maintient la sécurité pour le moment.

Les longs espoirs et les vastes pensées sont interdits à la France révolutionnaire; si nous ne pouvons garantir l'avenir, tâchons du moins de sauver le présent.

On lit dans le Courrier de France :

Sur les soixante-dix candidats élus, soixante appartiennent à la liste patronnée par la République française. Il est donc juste de reconnaître que c'est ce journal qui, actuellement, semble représenter le mieux la moyenne de l'opinion parisienne exprimée par le suffrage universel.

Il est bon de faire remarquer, cependant, que sur deux points, dans les résultats connus, la République française est battue par le Rappel. Dans le quartier de Sainte-Avoye, M. Yves Guyot l'emporte sur M. Leloux; dans le quartier de la Salpêtrière, M. Sigismond Lacroix l'emporte sur M. Dumésnil.

Dans l'ancien conseil municipal, M. Vautrain, républicain modéré, était, pour la présidence, le candidat des monarchistes et des républicains modérés contre M. Hérod, candidat des radicaux; cette fois, ce sera M. Hérod qui sera le candidat des monarchistes et des républicains modérés contre M. Floquet, candidat des radicaux; encore une élection, et c'est M. Floquet qui deviendra le candidat des royalistes, et des républicains modérés contre un inconnu dont MM. Sigismond Lacroix et Yves Guyot sont les précurseurs.

On nous dira : c'est le progrès; nous répondrons : c'est la folie. Qui accuser en pareille occurrence ? Les résistances insensées des monarchistes systématiques, et le manque d'esprit gouvernemental des républicains exclusifs.

Un nouveau classement des partis est indispensable au salut du pays. Voilà la conclusion.

On lit dans la Patrie :

Que les députés conservateurs n'essaient pas de se le dissimuler, dès à présent il existe une véritable Commune de Paris; cette Commune se tiendra peut-être sur la réserve et affectera une attitude expectante; mais qu'un incident grave vienne à surgir, et on la verra à l'œuvre. Et qu'on ne dise

pas que nous exagérons. Pas un des élus radicaux n'oserait désavouer la Commune, et plusieurs, dans les réunions préparatoires, ont hautement manifesté comme un titre les sympathies qui les rattachaient à elle.

La situation est donc d'une clarté aveuglante; c'est identiquement la situation du 18 mars, en moins, d'un côté, les canons, les fusils et les approvisionnements du siège; en moins, de l'autre côté, grâce au ciel ! M. Thiers, dont la fourberie et les ménagements en face de la première Commune ont rendu possible la formation de la seconde; car, il ne faut pas l'oublier, c'est à sa politique funeste d'attermoiement et d'entre-deux que nous sommes redevables de cette organisation municipale de Paris, qui amène aujourd'hui tous les intérêts de la grande Cité entre les mains les plus violentes.

En résumé, à Paris comme dans nombre de grands centres populaires, le trait saillant de l'élection, c'est l'écrasement sans merci de tous les modérés républicains, par tout ce qui existe de plus extrême, de plus immodéré. Le ridicule ballon de baudruche qu'on appelait la République conservatrice gît en lambeau sous les pieds des radicaux. Que cette vérité éclaire la réouverture de l'Assemblée : à ce compte, nous ne nous plaindrions ni des élections de Paris, ni de celles de Marseille et de quelques autres grandes villes rouges, car, en définitive, avec un gouvernement résolu comme celui du Maréchal, et une majorité dans l'Assemblée souveraine, décidée à ne se laisser ni démonter ni désunir, les incartades des communes radicales seront promptement réprimées.

La majorité conservatrice est venue à bout, il y a trois ans, de la Commune en armes; cette même majorité conservatrice, solidement reconstituée par l'instructif spectacle des violences radicales, ne se laissera pas détruire par une Commune désarmée et platonique.

On lit dans la Liberté :

Quand on voit des hommes tels que MM. A. Dehaynin, Puteaux, Perrin, Dubief... écartés du conseil municipal de Paris, il faut désespérer du bon sens des électeurs, et on se demande avec raison si la Capitale ne doit pas être administrée par une commission municipale.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 2 décembre 1874.

On a fort exagéré la portée et les conséquences de la lettre du comte de Chambort. Cette lettre qui est adressée à M. de la Rochette, contient beaucoup de choses non politique et exclusivement personnelles à ce dernier. A la fin, la lettre dit seulement : « Je prie mes amis de ne prendre aucune résolution pouvant entraver ou ajourner l'œuvre que nous désirons tous. » Ces paroles assez élastiques sont interprétées par quelques membres de l'extrême droite comme une sorte de mandat impératif de ne pas voter les lois constitutionnelles, tandis que bon nombre d'autres, y voient, au contraire, une sorte d'autorisation donnée à chacun d'agir à sa guise. On a donc fort exagéré les conséquences de la lettre en disant qu'elle avait eu pour résultat de reformer l'extrême droite avec ses 70 ou 80 membres d'autrefois. La vérité est que les ardents de

l'extrême droite ne dépassent pas 52 et qu'on espère en détacher 20 ou 25 pour le vote des lois constitutionnelles.

Le discours prononcé par M. Bocher en prenant la présidence du centre droit est très remarqué. On y voit une avance significative au centre gauche et la résolution du centre droit de faire aux conservateurs républicains toutes les concessions qui ne seront pas de nature à compromettre l'entente du centre droit avec la droite modérée.

Le plan de la gauche paraît être de garder pendant assez longtemps une attitude très-calme et très-moderée, afin de conserver l'alliance du centre gauche un peu éfaré par les élections radicales de Paris et des grandes villes. La gauche compte sur la division des fractions de droite et elle évitera tout ce qui serait de nature à reconstituer leur ancienne union. Elle ne croit pas que celles-ci puissent s'entendre sur les lois constitutionnelles et elle se propose d'intervenir seulement quand leur impuissance aura été bien constatée. Elle remettra alors de nouveau en avant la proposition Périer dont les chances auront certainement augmenté.

M. Buffet n'a pas de concurrent pour la présidence de l'Assemblée. M. Léon Say a formellement refusé de se laisser porter.

Les candidats portés à la vice-présidence de l'Assemblée par le centre droit sont : MM. d'Audiffret Pasquier, de Kerdrel, Benoist-d'Azy et Martel.

La gauche porte MM. de Laverne, Henri Martin, Leroyer et Rampon.

Pour les secrétaires, le centre droit et la droite ne porteront comme candidats que les secrétaires déjà nommés, en laissant à la gauche le soin de donner un successeur à M. Rives, démissionnaire.

Revue des Journaux

Presse

Les appréciations des principaux organes de la publicité en Europe au sujet du gouvernement français sont intéressantes à étudier dans leur ensemble. Elles contiennent parfois certaines critiques de détail, mais elles reconnaissent très bien le caractère général du septennat. Quelle que soit la manière dont doivent se grouper les diverses fractions de l'Assemblée, tout le monde sait que le pouvoir du maréchal de Mac-Mahon restera, quoiqu'il arrive, essentiellement conservateur. Planant au-dessus de tous les partis, obéissant à une pensée d'apaisement, de justice, faisant un appel loyal aux hommes honnêtes et modérés de toutes les opinions, le maréchal de Mac-Mahon apparaît à la France et aux autres pays comme un des principaux protecteurs de l'ordre social en Europe. On sait que la révolution cosmopolite et les doctrines subversives n'ont pas d'adversaire plus résolu, que la société menacée par quelques énergumènes n'a pas de défenseur plus énergique.

La gravité et l'universalité du mal ont tellement frappé tous les bons esprits que les divers gouvernements, sans avoir à se concerter les uns avec les autres, ont trouvé des remèdes à la situation. En Angleterre, les conservateurs ont pris en mains le pouvoir et s'en servent de la manière la plus heureuse et la plus efficace.

En Belgique le parti catholique a prévalu contre les exagérations du libéralisme. En Danemark, le ministère a résisté à l'opposition. En Portugal, le sentiment dynastique a étouffé toutes les intrigues de libéralisme. En Italie, les idées conservatrices viennent de trouver une nouvelle sanction dans les élections du Parlement.

Il est inutile d'insister sur la politique essentiellement conservatrice des trois empereurs qui, à Vienne, à Berlin, à Saint-Petersbourg, arrêtent dans son germe la propagande révolutionnaire.

Enfin, l'Espagne elle-même, travaillée par tant d'éléments de discorde, a su néanmoins comprimer le socialisme dans le sud de la Péninsule. Les tendances de notre gouvernement sont en harmonie complète avec celles des autres puissances. Une sorte de solidarité morale existe entre les différents chefs d'Etat. Tous poursuivent en ce moment le même but : concilier l'ordre et la liberté, favoriser l'industrie et le commerce international, développer les idées de pacification conformes aux intérêts, aux devoirs des gouvernements et des peuples. Cette politique, à la fois juste et utile, est le meilleur moyen de discréditer, de frapper d'impuissance les utopies radicales et d'affermir les bases sur lesquelles reposent toutes les sociétés bien organisées, quelle que soit la forme de leur gouvernement. C'est parce que l'autorité du maréchal de Mac-Mahon est en France le symbole de ces grands principes qu'elle a promptement acquis, non seulement au dedans, mais aussi au dehors, une force morale que personne ne saurait contester.

Liberté.

Les résultats des élections municipales de Paris justifient nos prévisions. La République française a le droit de se réjouir du succès de sa liste. Sa joie sera néanmoins troublée si elle songe que le Rappel a pu faire triompher malgré elle des candidats tels que MM. Sigismond Lacroix et Yves Guyot. Voilà un résultat qui constitue pour les purs un progrès de plus dans la voie républicaine. Où s'arrêtera-t-on en si bon chemin ? C'est là une question que s'est déjà posée, avec un certain effroi, que, sans nul doute, se posera encore plus que jamais, depuis hier, les républicains de la nuance Gambetta, Hérald, Spuller... Ils sont peut-être à la veille d'être accusés de modérantisme par les amis du Rappel !

Le propre, en effet, de la République, c'est qu'on ne sait pas où elle commence et encore moins où elle finit. Après MM. Jules Favre et Picard, MM. Gambetta et Spuller ; après ces derniers, MM. Sigismond Lacroix et Yves Guyot ; et puis... il y en aura toujours de nouveaux qui viendront. C'est la théorie des nouvelles couches sociales de la République française qui trouve son application progressive. Les élections de demain seront plus républicaines que celles d'aujourd'hui et ainsi de suite.

Il n'y a donc lieu ni de s'étonner, ni de s'effrayer outre mesure des élections municipales du 29 novembre. Qui sera le président du conseil des quatre-vingts ? Peut-être M. Hérald, l'ancien concurrent de M. Vautrain, devenu le candidat des modérés. Peut-être aussi M. Floquet, qui se rapproche plus du Rappel que de la République française. Qu'importe d'ailleurs que ce soit l'un ou l'autre !

Il dépend des nouveaux élus de trancher la question. Toutefois, les élections d'hier ne manqueront pas d'avoir une influence salutaire sur les décisions que l'Assemblée aura à prendre à Versailles durant cette session, et en fin de compte, la République pourrait bien avoir à en souffrir autant à Versailles qu'au Luxembourg. Léonce DÉTROIXAT.

Informations

La publication du journal l'Ami du Peuple, de Douai, a été interdite.

Le général commandant le premier corps d'armée a pris cette mesure sur les considérants suivants :

- « En exécution des instructions du vice-président du conseil, ministre de la guerre ;
» Vu l'avis de M. le conseiller d'Etat, préfet du Nord ;
» Considérant que le journal « l'Ami du Peuple, »

paraissant à Douai, a dans le courant du mois de novembre, publié plusieurs articles tendant à exciter à la haine les diverses classes de la société ;

« Considérant que notamment le numéro du 8 novembre contient plusieurs de ces articles, et particulièrement celui commençant par ces mots : « Les nobles et les prêtres possédaient les deux tiers du territoire, » et se terminant par ceux-ci : « les droits d'agrier, aide, bon vin, bouteillage, etc., rentes, servitudes, » qui sont de nature à soulever les plus détestables passions et qui constituent de véritables provocations à la guerre civile, etc. »

On lit dans la Patrie :

M. Mérier, chocolatier, nous accable de petites brochures [de sa façon, accompagnées de plusieurs exemplaires d'une pétition — également de sa façon — tendant à réclamer l'impôt sur le capital.

M. Mérier défend sa marchandise. Rien de plus naturel. Mais il a beau faire. L'opinion généralement accréditée aujourd'hui est que le meilleur chocolat est le chocolat Perron. C'est en vain que M. Mérier espère faire revenir l'Europe sur cette manière de voir. Il y perdra ses tablettes.

On lit dans le Figaro :

Nous n'avons guère l'habitude de parler, dans ces Echos, des réunions des différents groupes politiques qui composent l'Assemblée. En général, quand on les tire au clair, on n'y trouve qu'un verbiage sans valeur.

Mais il y a eu une réunion parlementaire d'une importance incontestable. C'est celle de l'extrême droite. Dès la veille, des billets mystérieux avaient invité les chevronnés à se réunir rue Colbert, « pour une communication grave. »

A une heure et demie, chacun se trouvait à son poste. — M. de Cazenove, vous avez la parole, dit le président.

Le jeune député de Lot-et-Garonne se leva et, de la voix vibrante et chaleureuse qu'on lui connaît, il lut une missive du comte de Chambord.

Ce document n'est point un manifeste. Il porte en titre ces mots : « A mes amis ». C'est une simple lettre, qui n'est point destinée à la publicité. Nous nous contenterons de l'analyser.

Quelques chefs du parti légitimistes sont allés consulter M. le comte de Chambord, pendant les vacances, pour le prier de tracer à ses fidèles la ligne de conduite à suivre pendant la nouvelle session.

Le chef de la maison de France leur répond en substance :

« Le roi ne s'oppose pas à l'affermissement personnel du Maréchal, mais il est défavorable à toute mesure, à toute loi qui donnerait un caractère impersonnel au Septennat, et qui entraverait ou même ajournerait l'avènement de la royauté légitime. »

Par conséquent, invitation pressante à ne voter ni la transmission, ni l'organisation des pouvoirs ; en un mot rien qui touche de près ou de loin aux lois constitutionnelles.

Même inflexibilité sur la question du Sénat, — il ne faut à aucun prix de la seconde Chambre, — dit expressément le comte de Chambord.

Tel est, en résumé, ce pronunciamiento décisif. La lettre est brève, impérative ; le ton de souverain qui y règne n'a permis à aucune objection, à aucune critique de se produire. Un ancien ministre aurait dit simplement :

— Le comte de Chambord a l'air d'un joueur qui s'appliquerait à donner tous les atouts à son adversaire.

On annonce qu'à l'occasion de l'ouverture du nouvel Opéra, des invitations ont été adressées au lord-maire de Londres, ainsi qu'aux bourgmestres de Bruxelles, de Berlin et de Vienne.

Le lendemain de l'ouverture, le lord-maire sera reçu par le préfet de la Seine. Le maréchal de Mac-Mahon donnera également, soit à Paris, soit à l'Elysée, une fête en l'honneur du lord-maire et de la lady mayoress.

On affirme que les détails préliminaires de cette réception, qui promet d'être des plus brillantes, ont été convenus entre le préfet et le secrétaire du lord-maire.

D'après le Gaulois, voici quel serait le spectacle d'ouverture du nouvel Opéra :

L'ouverture de la Muette, d'Auber.

Le premier et le deuxième acte de la Juive, d'Harlévy, avec M^{lle} Krauss et M. Villaret.

L'acte de la cathédrale de Faust, de Gounod, avec M^{lle} Nilsson et M. Faure.

Le troisième et le quatrième acte d'Hamlet de Thomas, avec M^{lle} Nilsson et M. Faure.

Voici le commentaire des élections radicales de Lyon, de Marseille, de Toulouse et de Paris. Nous le trouvons dans l'entre-filet suivant, publié, il y a quelques jours, par le Qui vive ! organe de l'Internationale, qui s'imprime à Ge-

nève :

A la Bourgeoisie !

« Apprenez que nous n'avons plus au cœur que l'idée d'une vengeance, et nous la voulons terrible, exemplaire. — Un jour viendra, vous le savez, où nous serons de nouveau maîtres de la place. — Il n'y aura plus de grâce, plus de merci pour les tueurs de juin 1848, de mai 1871. »

« Nous faucherons vos têtes, seraient-elles couvertes de cheveux blancs, et cela avec le plus grand calme. Vos femmes, vos filles, nous n'aurons plus pour elles ni respect, ni pitié, nous n'aurons plus que la mort ! La mort, jusqu'à ce que votre race maudite ait disparu à tout jamais »

« A bientôt, messieurs les bourgeois ! » Ainsi s'expriment les radicaux de l'extérieur, et c'est là que nous conduisent les inconscients qui votent pour les républicains ; c'est à ce résultat fatal que nous mène la République dite modérée.

Le Figaro cite de nouvelles lettres fort curieuses de Proudhon. Dans une de ces lettres, Proudhon parle en ces termes de Paris :

Paris n'est plus exclusivement le séjour de la science et du goût ; on pourrait peut-être aujourd'hui soutenir le contraire sans paradoxe. En philosophie transcendante, Paris est nul en Europe... Il est vrai de dire que la curiosité publique n'est alimentée que par les honteux produits d'une littérature frivole et sensualiste, ou par les jongleries de la politique. Mille causes me font abhorrer le séjour de la capitale et m'inspirent pour sa population désespérée une indicible pitié. Tout chante, tout rit, tout s'agit autour de moi : il semble que pour jouir on veuille entrer en convulsion. Les riches s'en donnent jusqu'à l'épuisement ; les pauvres travaillent et épargnent quatre semaines pour être heureux une nuit.

La nation française ne me semble pouvoir renaitre que de ses fragments.

Quand je songe à cette race d'hommes qui, depuis deux ou trois mille ans, habitent les deux versants de la Chaîne du Jura, qui s'y est conservée, à travers tant de catastrophes, presque inaltérée et non mêlée ; quand je considère ces natures sérieuses et contemplatives, religieuses quoique peu crédules, capables d'enthousiasmes, mais non de fanatisme, ces gens qui ont entendu passer et mugir les révolutions, et n'ont encore vu que le ciel et leur sapin, il me semble qu'il y a là des éléments préparés pour la régénération nationale.

Paris est le même qu'à votre départ : bête, immonde, bavard, égoïste, orgueilleux et dupe. Depuis les moutards jusqu'aux pairs et aux ministres, tout est livré à la cupidité et au plaisir. On marche sur ceux qui se pâment de faim. Pourvu qu'on braille dans un banquet politique et qu'on se livre au ribaudage, on est content...

Les gens de Paris ne peuvent rien entendre de des paroles de vérité, de justice et d'adéquation, et je n'ai pas le secret de galvaniser des cadavres. C'est trop pour moi que d'habiter cette immense voirie, ce pays de maîtres et de valets, de voleurs et de prostituées. Un jour, le chant du trépas retentira sur Paris et viendra des provinces... Séjour des intrigants, des tyrans et de leurs suppôts, fabrique de mensonge et de corruption, Paris sera désolé avant que le vingtième siècle ait commencé à poindre...

CATASTROPHE AU MONT SAINT-BERNARD.

(Huit victimes).

On écrit de Sion au Journal de Genève :

Une nouvelle catastrophe ensevelissant sous la neige les corps de huit personnes, est une nouvelle preuve de dévouement chrétien à ajouter au martyrologe des victimes du Grand Saint-Bernard.

Lundi, dans la matinée, le bruit se répandit dans Sion qu'un affreux événement était survenu jeudi, dès l'aube, à quelques kilomètres du couvent du Grand Saint-Bernard.

Cette nouvelle était malheureusement vraie. Voici les renseignements précis qui nous sont parvenus à ce sujet :

Jeudi, 19 courant, à la pointe du jour, une caravane, composée de douze ouvriers italiens se rendant dans leur pays, quittait le bourg de Saint-Pierre et la cantine de Proz, où ils avaient passé la nuit, malgré le mauvais temps et l'état des chemins, pour franchir le col de la montagne ou s'arrêter à l'hospice, selon les circonstances. Le ciel était couvert, et il neigeait à flots.

Parvenus au lieu dit la Montagne-de-la-Pierre, à mi-distance entre le principal point de départ et la maison hospitalière, ils furent rejoints par deux religieux, précédés du

marronnier, ou domestique du couvent, et d'un gros chien qui, fidèle à la règle du monastère, venait à la rencontre des voyageurs. En ce moment, la tourmente redoublait d'intensité ; tout à coup une trombe glacée, — appelée veura, dans le langage expressif des montagnards, — se forme, tourbillonne dans les airs, et enlevant la neige fraîchement tombée des parois des montagnes environnantes, enveloppe les voyageurs en mugissant.

Le première colonne, composée de cinq ouvriers italiens, des deux religieux, du marronnier et de l'animal conducteur, disparaît sous un linceul de neige, de plusieurs mètres d'épaisseur, sans qu'aucune avalanche se soit détachée des cimes. Les sept autres qui suivent sont renversés du même souffle, à une petite distance des premiers ; la mort plane sur tous.

Tout à coup, les corps des sept dernières victimes enfouies sous la neige, se remuent ; des bras, des jambes se débarrassent des obstacles qui les pressent, les malheureux sont sauvés et regagnent contusionnés, l'endroit d'où ils sont partis, quelques heures auparavant, après s'être assurés de l'inutilité de leurs efforts pour sauver leurs camarades de la première colonne, du tombeau où ils sont ensevelis, sans doute encore vivants à cette heure !

Agonie horrible ! Cependant un des ensevelis est parvenu par la force de l'instinct et l'énergie du désespoir à démolir la glace qui l'accablait de son poids. C'est le chanoine Contat, de Sembrancher. Il se traîne, saignant, jusqu'à une demi-lieu du tombeau où il est resté enfermé plusieurs heures. Il atteint la première cabane, appelée l'hôpital, et situé sous un contre-fort du Velan. C'est là que le jeune et digne ecclésiastique fut retrouvé, le lendemain, presque inanimé, — après 27 heures de réclusion passées sans nourriture ni secours aucun, — par ses confrères du couvent, accourus à la recherche des victimes de l'accident.

Que s'est-il passé ? Le chien, le fidèle Turco, était parvenu, de son côté à gratter la neige qui s'amoncèlait sur son corps, et, délivré, avait regagné le gîte hospitalier.

A la vue du vaillant animal, le dos meurtri, les chairs pendantes, les chanoines n'avaient éprouvé nulle incertitude sur la non rentrée au monastère des deux conventuels partis la veille, et s'étaient dirigés sur le lieu du sinistre.

Un cordial rendit un peu de force à un seul survivant de la scène que je viens de raconter, recueillie de sa bouche, mais ce ne fut qu'un éclair, l'avant-coureur de la fin.

Une heure après, on rapportait au couvent le cadavre du chanoine Contat ! Son collègue, originaire d'un village du centre du canton, ainsi que ses six autres compagnons, enfouis sous le veura, n'ont pu encore être découverts à l'heure qu'il y a écrit ces détails navrants.

C'est, dit-on, l'accident le plus déplorable, eu égard au nombre des victimes, qui se soit produit au Grand Saint-Bernard, depuis l'année 1816.

Une pensée fortifiante domine cette chronique exceptionnelle : heureuses les victimes d'un devoir accompli, tant d'autres vivent inutilement ! Le pays conservera les noms de ces moines martyrs.

Chronique locale

et méridionale.

La démission de M. Rolland était inattendue ; mais, réflexion faite, elle n'a surpris personne.

Une élection dans le Lot, après l'escapade du radicalisme à Cahors et l'audace de ses exclusions, est un incident qui ne manque pas de gravité, et qui s'explique de lui-même.

M. le duc de Mouchy, nommé député dans l'Oise, doit quelque reconnaissance au radical M. André Rousselle.

On nous écrit de Souillac la lettre suivante qui n'a certes pas besoin de commentaire :

Monsieur le Rédacteur,

Vous rendriez un grand service à ce pauvre peuple des campagnes si vous parveniez, avec votre estimable journal, à détruire certaines illusions qu'ont fait naître, parmi eux, des hommes de mauvaise foi pour capter leurs suffrages dans les dernières élections.

Un homme des environs de Souillac, aussi crédule qu'il est honnête, avait, avant-hier, à une de ses connaissances, militaire en retraite, qu'il avait voté pour la liste, opposée à la sienne parce qu'un habitant de notre localité lui a affirmé que l'année prochaine, son parti triomphant, ceux qui ne possèdent que 30,000 francs en propriété (c'est la valeur de celle de cet homme) ne paieraient plus d'impôt.

En revanche, on disait à d'autres que si la liste du maire triomphait, tous les bestiaux : les chèvres, ânes, moutons, etc., seraient imposés.

Il paraît que la menace des dîmes et des rentes devient trop banale, qu'elle n'est plus aussi facilement admise, et il faut bien la remplacer par une autre qui occasionne un peu plus d'émoi dans les campagnes et augmente encore la baine qu'on cherche à exciter contre les riches!

A Souillac, où il existe un peu d'industrie, on a fait espérer aux ouvriers que l'année prochaine ils seront les associés de leurs patrons. Agréer, etc.

Un de vos abonnés.

Les jeunes gens qui se destinent au commerce peuvent-ils obtenir un sursis pour le volontariat d'un an?

L'article 57 de la loi militaire de 1872 n'indique comme pouvant obtenir des sursis d'appel jusqu'à vingt-quatre ans, que les jeunes gens mentionnés dans l'article 53 de la loi, qui n'auraient pas achevé leurs études auprès de la Faculté ou des écoles auxquelles ils appartiennent, et qui voudront les achever dans un laps de temps déterminé.

Mais l'article 23 de la même loi porte qu'en temps de paix et avant le tirage au sort, il peut être accordé un sursis d'un an, renouvelable pour une deuxième année aux jeunes gens qui auront établi qu'il leur est indispensable, pour les besoins de leur exploitation commerciale, de ne pas être immédiatement enlevés à leurs travaux.

Le public est prévenu qu'à partir du 1^{er} janvier 1875, les pièces pontificales ne seront plus reçues aux caisses publiques.

La foire du 1^{er} décembre a été contrariée par le mauvais temps. La pluie est tombée pendant toute la journée. Il a été exposé en ville :

150 paires de bœufs ; 130 porcs gras ; 260 petits porcs ; 300 moutons ou brebis ; 150 paires d'oies mortes.

700 hectolitres de blé ; 350 hectolitres de maïs.

Les bœufs destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 38 à 40 fr. les 50 kilos, poids vif ; les porcs gras de 42 à 46 francs les 50 kilos, poids vif ; les petits porcs de 15 à 60 fr. la pièce, suivant l'espèce ; les moutons destinés à la boucherie de 65 à 70 centimes le kilo, poids vif ; les autres moutons, suivant l'espèce, de 15 à 35 fr. la pièce ; les oies grasses, 1 fr. 50 c. et 1 fr. 70 c. le kilo.

550 hectolitres de blé ont été vendus au prix moyen de 21 fr. 75 c. l'hectolitre ; 325 hectolitres de maïs au prix moyen de 10 fr. 15 c. l'hectolitre.

Le 27 novembre dernier, le commissaire de police de Cahors, a prodigé à la visite générale du lait colporté en ville et qui était destiné à la consommation publique, il a saisi le lait à huit marchandes qui contenaient de 1 à 4/10^{me} d'eau. Une neuvième pour se soustraire à la visite a jeté le lait sur le sol.

On écrit de Gourdon : On a remarqué des achats importants par des commissionnaires pour la capitale et pour compte de maires de Marseille ; les prix n'étaient pas marchandés. Certains acheteurs du pays ont profité de cette circonstance, en cédant leurs marchés ou revendant sur place moyennant des bénéfices qui ont varié de 60 à 100 fr. par paire de bœufs.

Il y a eu un bon courant d'affaires et à de bons prix, sur le marché des bêtes à laine. Les moutons gras, étaient enlevés pour ainsi dire. Le marché des cochons gras, n'a pas été moins favorisé ce qui s'explique à cette époque de l'année, où les particuliers font leur

provision de ménage, il y a eu beaucoup d'achats à des prix très élevés.

La truffe a fait merveille sur le marché, elle s'est vendue de 7 à 9 fr. la livre, encore il n'y en a pas eu assez pour servir les demandes qui se produisaient, pour compte d'après les on dit, des maisons de Paris.

Les marchands en boutique et forains ont fait beaucoup de ventes, les débits ont eu également leur bonne part de clients et de bénéfices.

BRUNEL.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 25 au 30 novembre 1874.

- Mathématiques préparatoires. Version Latine. 1 Rochette, 2 Desbans. Philosophie. 1 Devaux, 2 Rougier. Rhétorique. Version Latine. 1 Delrien, 2 Mazeillé. Second. id. 1 Caudesaigues, 2 Bort. Troisième. Thème Grec. 1 Albert, 2 Castagné. Quatrième. Géographie. 1 Valat, 2 Ilbert. Cinquième. id. 1 Bigou, 2 Verdy. Histoire. 1 Bigou, 2 Barbier. Sixième. in. 1 Maratuech, 2 Martefon. Géographie. 1 Gay, 2 Maratuech. Septième. id. 1 Castagné, 2 Talou. Histoire. 1 Castagné, 2 Talou. Huitième. Français. 1 Mercié, 2 Mogniat. Enseignement spécial. — Troisième année. Physique. 1 Vieussens, 2 Cros. Première année. Histoire. 1 Lherm, 2 Berhier. Géographie. 1 Delfour, 2 Belloc. Année préparatoire. Allemand. 1 Goudal E., 2 Pasquiez. Classe primaire. — Première division. Allemand. 1 Gayet, 2 Bénéch. Français. 1 Delmas, 2 Rouquié. Deuxième division. id. 1 Arbouys, 2 Soulié. Troisième division. Récitation. 1 Bénéch, 2 Delpech. Quatrième division. id. 1 Gaston, 2 Combes.

Le censeur des Études, T. DURAND.

2^e CONCERT ANNUEL

Donné par la Société Orphéonique

dans la Salle de Spectacle

Le samedi, 5 décembre 1874

Avec le concours de M. Mosnier,

ARTISTE DE PARIS.

PROGRAMME :

- 1^{re} Partie. 1. Tyrolienne des Pyrénées, chœur à 4 parties chanté par l'Orphéon. (A. Rolland). 2. Les plantes du pêcheur, chanté par M. Rollés, aîné. (J. Conti). 3. Chansonnette par M. Mosnier. 4. Le retour de Pietro, romance chantée par M. Cubaynes. (A. Saintis). 5. Le dernier des Mohicans, chanté par M. Lacoste. 6. Chansonnette par M. Mosnier. 7. La chanson de l'Épée, chœur à 4 parties chanté par l'Orphéon. (Wekerlin). 2^e Partie. 1. Tyrolienne du Périgord, chœur chanté par l'Orphéon. (A. Rolland). 2. Le roi des Bohémiens, romance chanté par M. Jules Contou. (Piccini). 3. Chansonnette par M. Mosnier. 4. Ma blanche étoile, mélodie chantée par M. Pezet. 5. Dieu seul me la rendra, romance chantée par M. Rollés, jeune. (P. Henrion). 6. Chansonnette par M. Mosnier. 7. Les moissonneurs de la Brie, chœur chanté par l'Orphéon. (Lorillé).

Le Piano sera tenu par M^{me} Combes.

Dernières nouvelles

On nous écrit de Versailles, à la date d'hier, 5 heures et demie :

Le Message ne sera pas lu aujourd'hui. On n'est pas d'accord.

La lettre de M. le comte de Chambord, l'attitude de l'extrême droite, les tendances du parti bonapartiste ont amené et amènent des tiraillements incessants et des modifications dans le texte comme dans les déclarations.

Une première version était un appel à l'union conservatrice, principalement dans les trois phrases finales. Une deuxième version était en quelque sorte une invitation indirecte aux modérés du centre gauche, en insistant sur les lois constitutionnelles, et en demandant la suppression de l'état de siège après le vote d'une loi sur la presse.

Hier soir, cette deuxième version avait le dessus ; mais les partisans d'une nouvelle reconstitution de l'ancienne majorité se sont remis à l'œuvre, et ce matin ils triomphaient.

Les pourparlers et les démarches contradictoires continuent, et il se forme en ce moment une troisième opinion, d'après laquelle le maréchal de Mac-Mahon devrait renoncer à tout projet de message. Cette opinion n'a pas chance d'être adoptée, et probablement le Message sera lu demain jeudi à trois heures et demie. Il vous parviendrait vers six heures à Cahors.

Paris, 2 décembre, 5 h. soir.

Le Soleil dit que le projet de Message examiné, hier, par le Conseil des ministres laissait pressentir l'éventualité de la levée de l'état de siège. Mais par suite des élections municipales radicales de Paris et dans d'autres villes, la majorité du conseil s'est prononcée énergiquement contre.

Versailles, 3 décembre, 2 h. soir.

Suivant le journal la Presse, M. Rolland a donné sa démission de député pour faciliter la nomination du maréchal Canrobert dans le Lot.

MESSAGE

DU MARÉCHAL PRÉSIDENT

Versailles, 3 novembre, 6 h., soir.

MESSIEURS,

Au moment où vous allez reprendre vos travaux, le Gouvernement à le devoir de vous exposer la situation générale du pays, et je vous dois la manifestation loyale de mes propres sentiments. Je me suis efforcé, pendant votre absence, de remplir scrupuleusement la double mission qui m'était assignée : l'affermissement de la paix et le maintien de l'ordre. Aucune manifestation extérieure ne vient, en ce moment, entraver l'œuvre de réorganisation à laquelle nous nous sommes dévoués.

Mon gouvernement n'a négligé aucune occasion d'affirmer par ses paroles comme par ses actes la ferme résolution de tenir fidèlement tous ses engagements et de respecter rigoureusement tous les traités. Cette politique que vous avez toujours approuvée et dans laquelle nous avons persévéré, a rendu chaque jour plus confiants nos rapports avec les puissances étrangères. Aucune d'elles ne doute aujourd'hui de notre sincère désir d'entretenir avec tous les cabinets des relations pacifiques et amicales.

A l'intérieur, la situation économique du pays s'est sensiblement améliorée.

Au déficit de l'année dernière a succédé une récolte exceptionnelle, et grâce aux circonstances qui l'ont favorisée, grâce au progrès soutenu de l'agriculture, la production agricole s'est élevée à un chiffre qui n'avait jamais été atteint. Cette abondance heureuse, dont nous remercions la Providence, ne pouvait manquer d'influer sur le développement des affaires et la prospérité générale du Pays.

Aussi l'activité industrielle qui, pendant le premier semestre, avait subi quelque ralentissement par suite de l'insuffisance de la récolte précédente, a repris depuis d'une manière sensible. Jamais le mouvement de nos exportations n'a été aussi considérable que dans le cours des quatre mois qui viennent de s'écouler et tout porte à penser qu'au point de vue des échanges les résultats de 1873, les plus satisfaisants qui eussent été obtenus jusqu'ici, seront pour le moins égalés.

L'activité imprimée aux travaux d'utilité pu-

blique viendra seconder puissamment le vaillant effort du travail national.

Nous comptons également sur lui pour asséoir plus largement la rentrée de nos impôts.

En s'occupant avec une vive sollicitude des finances publiques, et principalement des moyens de créer les ressources nécessaires pour mettre en équilibre les dépenses et les recettes du budget de 1875, le Gouvernement s'est conformé à vos intentions et aux vœux du pays ; il a cherché avant tout à faire produire aux impôts existants tout ce qu'ils doivent donner.

Des mesures destinées à réaliser d'utiles réformes dans l'administration des finances, à compléter notre législation fiscale, et à prévenir autant que possible les fraudes de toute nature seront présentées prochainement à l'approbation de l'Assemblée nationale.

Notre situation financière vous sera, d'ailleurs, exposée dans un rapport spécial, et vous apprécierez en parfaite connaissance de cause si ces moyens pourront suffire à combler le déficit que la loi de finance du 5 août 1874 a laissé subsister.

En parcourant quelques-uns de nos départements, j'ai vu partout s'affirmer avec l'amour de l'ordre, avec le besoin de calme et de repos, le désir qu'une organisation, reconnue par vous indispensable, vienne donner au pouvoir issu de la loi du 20 novembre, la forme dont il a besoin pour remplir la mission que vous lui avez confiée.

Incessamment agité par la propagation des plus pernicieuses doctrines, le pays vous demande, en effet, d'assurer la marche du gouvernement qui doit le protéger avec vous et de garantir par des mesures de sage prévoyance durant la période de stabilité que vous avez promise à la France, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

Sur ces questions si graves que vous allez prochainement aborder, l'entente, je l'espère, s'établira entre vous. Je ne déclinerai point ma part de responsabilité et l'intervention du Gouvernement ne vous fera point défaut ; mais je tiens à vous dire dès aujourd'hui comment je comprends mes devoirs vis-à-vis de l'Assemblée et du Pays : Je n'ai accepté le pouvoir pour servir les aspirations d'aucun parti, je ne pourrais qu'une œuvre de défense sociale et de réparation nationale.

J'appelle à moi, pour m'aider à l'accomplir, sans aucun esprit d'exclusion, tous les hommes de bonne volonté, tous ceux dont les préférences personnelles, s'inclinent devant les nécessités du présent, et devant la cause sacrée de la Patrie. Je désire ardemment que le concours d'aucun ne me fasse défaut ; je le réclame au nom de la France dont je n'ai en vue que le salut et la grandeur ; mais dans tous les cas rien ne me découragera dans l'accomplissement de ma tâche.

Le 20 novembre 1873, dans l'intérêt de la paix, de l'ordre, de la sécurité publique, vous m'avez confié pour sept ans de pouvoir exécutif. Le même intérêt me fait un devoir de ne point désertier le poste où vous m'avez placé et de l'occuper jusqu'au dernier jour avec une fermeté inébranlable et un respect scrupuleux des lois.

Dernière heure.

Versailles, 6 h., 1/2 soir.

Le Message a été lu à 2 heures 3/4 par le général de Cissey.

Ce Message a produit une bonne impression sur l'Assemblée, surtout quand le Maréchal a fait appel à tous les hommes de bonne volonté.

Bourse de Paris

Paris, 3 décembre 1874.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their corresponding values: 62.50, 88.90, 98.00

ANNONCES

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castille-stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure No 48,614.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie de foie d'estomac*, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure No 62,986.

Mlle Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure No 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure No 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans, d'*Asthme avec étouffements dans la nuit*.

Cure No 62,845.

M. A. Spadéro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse qu'en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

LA FEMME ET LA FAMILLE

et le Journal des jeunes personnes réunis.

Cadre du journal. — Ce journal, rédigé par les femmes les plus distinguées de la presse française et étrangère, est recommandé aux familles par d'innombrables approbations des plus hautes autorités morales.

Le cadre embrasse les conseils les plus sûrs d'éducation, d'instruction, d'économie domestique, d'hygiène, etc. Nouvelles et récits variés, histoire, littérature, bibliographie, résumés des publications utiles, travaux de familles, nouvelles industries féminines, embellissement de la maison, enfin, tout ce qui peut intéresser une femme ou une famille.

Annexes. — Gravures de modes, élégantes autant qu'irréprochables, patrons nombreux découpés ou imprimés, dessins de broderies, de crochet, de tapisserie, les plus variés et les plus utiles; gravures artistiques, aquarelles, musique, etc., etc.

Primes et autres avantages. — Toutes les abonnées recevront cette année, en prime gratuite : une magnifique aquarelle à encadrer, — un bon pour portrait photographique gratuit, — 4 jeux de famille nouveaux et variés, — 4 gravures exécutées par les meilleurs artistes de Paris, etc.; chaque numéro du journal porte une liste nombreuse d'objets de toute sorte à prix très réduits pour les abonnées.

Prime exceptionnelle pour 1875. — Deux magnifiques imitations de peinture à l'huile, gracieuses scènes de famille (LA LEÇON ET LA RÉCRÉATION), avec encadrements, en bois et carton-pierre dorés de 45 centimètres sur 42, sont offertes aux abonnées au prix de 4 fr., emballage compris.

Un bureau gratuit de commission assure aux abonnées de fortes remises sur les objets achetés d'après leurs ordres dans les meilleurs magasins de Paris. Celles qui favorisent la propagation du journal jouissent d'avantages tout à fait exceptionnels.

Conditions d'abonnement. — Ce journal paraît en deux éditions : l'une mensuelle, dont l'année se compose de douze magnifiques livraisons de quarante pages grand in-8° à deux colonnes paraissant le 1^{er} de chaque mois. La seconde édition paraît tous les samedis en livraisons de seize grandes pages en doubles colonnes, qui forment dans l'année deux forts et magnifiques volumes.

Les prix de l'abonnement annuel sont les suivants : Edition mensuelle, 6 francs; avec annexes de modes et travaux, 12 francs. Edition hebdomadaire, paraissant tous les samedis, avec annexes plus nombreuses, 18 francs. Semestre, 10 francs.

Adresser un mandat sur la poste à l'ordre de M. A. VITON, gérant de LA FEMME ET LA FAMILLE, 82, rue Bonaparte, à Paris.

Les observations, dues aux médecins les plus haut placés, sur l'efficacité du *sirop pectoral de Pierre Lamoureux*, pour la guérison des Rhumes et affections de poitrine, ont été commencées vers 1810, et se sont continuées depuis sans interruption. Nul médicament ne peut invoquer de meilleurs témoignages ni une expérience plus longuement consacrée par le temps.

Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

JUGEMENT D'EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Au nom du Peuple Français,

La première chambre du Tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du dix novembre mil huit cent soixante-quatorze.

En audience publique tenue par Messieurs : Dupuy, juge de la chambre, président l'audience en remplacement de monsieur le président et juge plus ancien légitimement empêché.

Durieu, Arnault, juges de la seconde chambre appelés aux sièges pour compléter la chambre, en remplacement de ses membres empêchés.

Cieutat, substitut de monsieur le procureur de la République.

Et Fournié, commis greffier.

En la cause de monsieur le Préfet du département du Lot, agissant au nom de l'administration demandeur d'une part,

Monsieur le Procureur de la République et de monsieur Feyt percepteur domicilié de la commune de Castelnau-Montrastier pris en qualité de tuteur du sieur François Lagarde, domicilié dudit Castelnau, défendeur d'autre part.

Monsieur Cieutat, substitut de monsieur le Procureur de la République a dit : qu'il était porteur d'une lettre de monsieur le Préfet du département du Lot, en date du sept novembre courant, par laquelle ce magistrat l'invitait à provoquer de la part du tribunal, l'expropriation pour cause d'utilité publique de divers immeubles au mineur François Lagarde, qui sont nécessaires pour le tracé du chemin vicinal ordinaire numéro 4, de la commune de Cézac, monsieur Feyt, en la qualité qu'il est pris ayant refusé les offres qui lui ont été faites par l'administration.

En conséquence : vu les pièces à l'appui de ladite lettre :

Vu l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Il requiert que l'immeuble que le sieur Feyt, en sa qualité refuse de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, soit exproprié, qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonc-

tions attribuées au magistrat directeur du Jury qui sera ultérieurement désigné, et un autre pour le remplacer au besoin.

Le Tribunal faisant droit aux réquisitions de monsieur Cieutat, substitut de monsieur le Procureur de la République,

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de monsieur le Préfet du département du Lot, en date du vingt-trois mars dernier, que l'immeuble que monsieur Feyt en sa qualité, a à céder à l'administration pour les causes ci-dessus, est déclaré cessible pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du Tribunal, que toutes les formalités prescrites par la loi pour parvenir à ladite expropriation, ont été régulièrement observées.

Par ces motifs, le Tribunal ouï dans l'intérêt de monsieur le Préfet du département du Lot, monsieur Cieutat substitut de monsieur le Procureur de la République, en ses réquisitions. Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique de quatorze ares soixante centiares de terre labourable portée à la section E, numéro 115 de la matrice cadastrale de la commune de Cézac, appartenant à monsieur François-Cécile-Eugène Lagarde, représenté par Jean-Baptiste Feyt, domiciliés de la commune de Castelnau-Montrastier, lesquels sont nécessaires pour le chemin vicinal ordinaire numéro 4, de Cézac. Désigne monsieur Dupuy, juge pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement choisi, et monsieur le juge de paix du canton de Castelnau pour le remplacer au besoin.

Signés à la minute Dupuy juge et Fournié commis-greffier.

Visé pour timbre et enregistré gratis à Cahors le treize novembre mil huit cent soixante-quatorze, folio 105 case 5.

Signé Gishbert receveur.

En conséquence le président de la République mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution à tous procureurs généraux et à tous procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main à tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président et par le greffier.

Expédié à Cahors le treize novembre mil huit cent soixante-quatorze, sous la réserve du coût de la présente dû au greffier.

ROQUES, aîné.

Vu au Parquet pour 8 rôles. A Cahors, ce treize novembre mil huit cent soixante-quatorze.

Le Procureur de la République

CIEUTAT, substitut.

Visé pour timbre et enregistré gratis, à Cahors le treize novembre mil huit cent soixante-quatorze, folio 105 case 6.

GISBERT.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE

Pour cause de Départ prochain,

LA LIBRAIRIE CLASSIQUE, RELIGIEUSE, ET LITTÉRAIRE

CALMETTE, FILS

A CAHORS.

Cette librairie qui a au moins 150 ans d'existence, se recommande par sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés.

Facilités pour le paiement. — L'offre même de bonnes garanties suffiraient pour traiter.

Vient de paraître

LES VIGNOBLES

PAR A. DUBREUIL

1 vol. in-12 avec 7 cartes et 384 figures dans le texte, prix 6 fr. par la poste 6 fr. 85. — Calendriers à effeuiller, Agendas de poche et de cabinet pour 1875. Articles de bureau, Commission en librairie.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ETUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION

VÊTEMENTS COMPLETS

MESURE

DE Jeunes Communiantes

A. BOURGEOIS

Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUP, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'aulel brodé or.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; et de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise; il est visible tous les jours.

LA REGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

LYCÉE DE CAHORS.

Une adjudication publique pour les fournitures ci-après désignées à faire pendant l'année 1875, au Lycée de Cahors, aura lieu le 17 décembre 1874, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'établissement :

- 1° Pain,
- 2° Viande de boucherie,
- 3° Blanchissage de linge,
- 4° Drap bleu pour uniforme,
- 5° Chaussure,
- 6° Bois de chauffage,
- 7° Habillements confectionnés,
- 8° Livres classiques,

Les soumissions devront être cachetées et déposées à l'économat dudit Lycée, avant le 17 décembre courant.

Les intéressés pourront prendre connaissance tous les jours, de 8 à 11 heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir, du cahier des charges qui reste déposé à l'Economat.

L'Economé du Lycée,

Signé : BONENFANT.



A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.